



Titre	Code	Ancien code	Groupe de traitement
Architecte TI de solutions	400790		003

NATURE DE L'EMPLOI

La responsabilité principale de la personne titulaire consiste à déterminer les orientations et les règles d'architecture de données, d'applications, d'infrastructures et de télécommunications pour l'identification, la conception, la livraison, l'exploitation et la maintenance de solutions technologiques performantes pour les unités d'affaires, tout en permettant l'interopérabilité des solutions entre elles, de leur cohérence, en conformité avec les objectifs stratégiques, l'architecture d'entreprise, les orientations du Service et les pratiques d'affaires.

Pour ce faire, elle met en œuvre le cadre méthodologique d'architecture d'entreprise et a recours aux pratiques exemplaires en architecture pour soutenir l'analyse et la conception de solutions technologiques. De plus, elle coordonne les activités d'innovations et s'assure du respect des normes et des standards technologiques.

PRINCIPALES RESPONSABILITÉS

1. Détermine et fournit des orientations d'architecture technologique pour le choix et la mise en place des solutions technologiques, pour l'ensemble des unités d'affaires, permettant d'optimiser la qualité des services et des opérations de la Ville et de créer de la valeur à l'organisation tout en minimisant les risques.
2. Développe et propose des approches de modernisation et de remplacement des environnements technologiques patrimoniaux en considérant les exigences futures et en favorisant les solutions qui respectent les normes et standards d'ouverture, d'interopérabilité et d'indépendance face aux fournisseurs et aux éditeurs, autant pour la couche d'infrastructure matérielle que pour les couches d'applications et de données.
3. Conçoit différentes architectures utilisant les technologies de l'information (architecture de données, applications, infrastructures et de télécommunications) en se basant sur des principes d'efficacité, de sécurité, d'interopérabilité et de réutilisation de composantes. Détermine les paramètres des environnements matériels et logiciels, des plateformes d'intégration applicative et d'échange de données, afin de garantir les possibilités d'évolution continue et de s'assurer de leur performance.
4. Coordonne l'exécution des études d'opportunités, incluant des analyses techniques et financières, pour le choix parmi des technologies nouvelles ou existantes et recommande les meilleurs modes de possession, d'acquisition ou d'utilisation en services opérés à l'interne ou à l'externe.
5. Coordonne l'analyse des enjeux afin d'identifier les besoins informatiques des unités d'affaires et leur recommander des stratégies technologiques permettant de soutenir la réalisation de leurs activités. Participe à l'analyse de l'impact des diverses demandes de changements complexes ayant un impact sur la livraison des services aux clients.
6. Répond aux demandes complexes des unités d'affaires et s'assure de leur satisfaction par la qualité des services offerts.
7. Identifie les risques et s'assure de la viabilité, de la fonctionnalité et de l'intégrité de l'architecture des solutions pendant les diverses phases de migration, de livraison, d'exploitation et de maintenance. De plus, diagnostique les situations problématiques et intervient dans la résolution de problèmes complexes en assurant la mise en place de correctifs permanents, et ce, dans une perspective d'amélioration continue.

8. Exerce une vigie des tendances, des pratiques exemplaires et des technologies disponibles et en émergence. Assure la modernisation les technologies en place, l'efficacité et la pérennité des actifs technologiques. Assure la conformité de l'architecture avec les orientations technologiques de la Ville et les standards de l'industrie.
9. Agit à titre de personne ressource et coordonne l'évolution des travaux des équipes technologiques pendant toutes les phases des travaux afin d'assurer le respect des orientations. Collabore avec les équipes technologiques, d'analyse d'affaires ou de gestion de projets aux activités ou dossiers liés à son domaine d'expertise.
10. Rédige des recommandations, des rapports et autres documents techniques relatifs à son domaine. Révise la création de divers documents en collaboration avec diverses équipes de projets. Tiens à jour la documentation de l'architecture pour les solutions sous sa responsabilité.
11. Participe à des groupes de travail internes et externes et maintient des relations d'échange et des contacts de coopération avec des organismes privés ou publics pour échanger des renseignements et des données ou pour trouver une base de solution commune.
12. Distribue le travail au personnel technique et de soutien, le vérifie et l'approuve sur le plan de la qualité. Recommande à son supérieur toutes mesures administratives ayant trait au personnel technique et de soutien. Peut donner des instructions à d'autres professionnels qui contribuent aux projets et aux activités d'exploitation et de maintenance des solutions implantées.
13. Effectue, sur demande, toute autre tâche connexe.

Vu et approuvé

Pour la Ville	année	mois	jour	Pour le Syndicat
---------------	-------	------	------	------------------